

La santé et la sécurité des hommes et des femmes au travail

Didier Dupré

Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

THEME 3 – 4/2002

TRAVAIL

Contenu

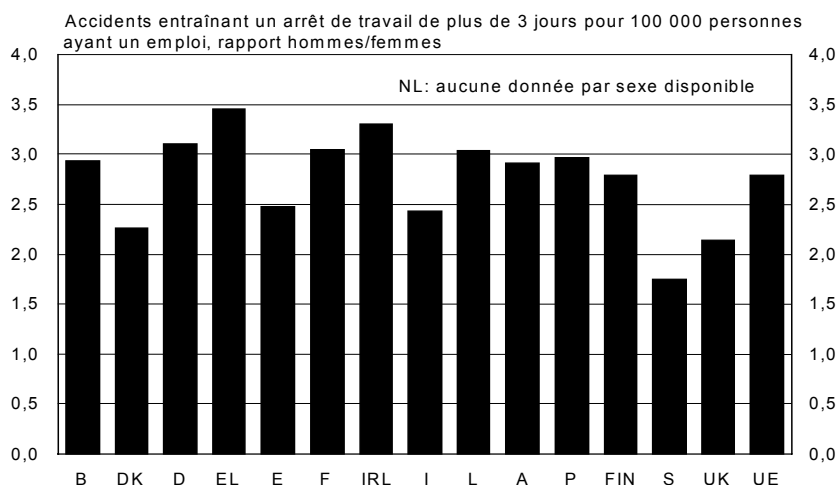
Introduction2

Comparaison de l'incidence des accidents du travail entre les hommes et les femmes.....2

L'incidence des accidents du travail et des problèmes de santé liés au travail selon l'enquête sur les forces de travail.....4

Les hommes sont plus exposés que les femmes aux accidents du travail. En 1998, dans l'UE, un peu moins de 5 300 hommes pour 100 000 hommes ayant un emploi ont été victimes d'un accident au travail ou dans le cadre de leur activité professionnelle, ayant entraîné un arrêt de travail de quatre jours ou plus. Quant aux femmes, la moyenne dans l'UE était légèrement inférieure à 1 900 femmes pour 100 000 femmes ayant un emploi. Les hommes sont donc presque trois fois plus exposés aux accidents du travail que les femmes, ce rapport atteignant presque 3,5 en Grèce et en Irlande alors qu'il est légèrement inférieur à 2 en Suède et légèrement supérieur à 2 au Royaume-Uni (graphique 1 – il convient de remarquer qu'aucune donnée ventilée par sexe n'est disponible pour les Pays-Bas). Si l'on considère les incidences calculées pour 100 000 personnes ayant un emploi équivalent plein temps (EPT) et standardisées pour tenir compte des différences entre les branches d'activité dans lesquelles travaillent les hommes et les femmes, le rapport global de l'UE diminue mais reste supérieur à deux (2,2).

Graphique 1 : Taux d'incidence des accidents du travail, comparaison hommes/femmes, 1998



En outre, selon le module ad hoc "Accidents du travail et maladies professionnelles" inclus dans l'enquête européenne sur les forces de travail de 1999, qui incluait aussi les accidents du travail sans arrêt de travail ou entraînant de 1 à 3 jours d'arrêt de travail, le taux d'incidence par personne ayant un emploi EPT, standardisé pour tenir compte des différences entre les professions exercées par les hommes et les femmes, est encore un tiers plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

En revanche, en 1999 dans l'UE, sur la base de l'emploi EPT et après standardisation pour tenir compte des différences professionnelles, les femmes étaient une fois et demi plus nombreuses que les hommes à être exposées à des problèmes de santé liés au travail autres que les blessures accidentelles. Parmi les différents types de problèmes les plus souvent cités, les troubles musculo-squelettiques sont les plus fréquents pour les deux sexes – ils concernent plus de 50 % des victimes -. Toutefois, le stress, la dépression et l'anxiété sont un peu plus courants chez les femmes (20 %) (tableaux 2 et 3, page 5).



Introduction

Les chiffres cités ci-dessus proviennent des statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT) établies chaque année par Eurostat depuis 1993. Ces données sont standardisées pour tenir compte des différences entre les structures de l'activité économique des Etats membres, étant donné que l'incidence des accidents varie considérablement d'un secteur à l'autre. Ainsi, dans la construction, le taux d'incidence moyen des accidents survenant chez les hommes et entraînant 4 jours ou plus d'arrêt de travail est de 8 700 pour 100 000 hommes ayant un emploi en 1998, et dans l'agriculture et les transports ce taux est supérieur à 7 000 pour 100 000 (contre seulement 1 900 pour 100 000 dans les activités financières et les services aux entreprises). Toutes choses égales par ailleurs, les pays comptant une part relativement importante

de main-d'œuvre travaillant dans ces secteurs auraient donc tendance à enregistrer un taux global d'accidents plus élevé que les pays où ces secteurs ont moins de poids.

Bien que la comparaison des données entre les Etats membres pose certains problèmes, même après la standardisation (voir notes méthodologiques), les statistiques sur l'incidence des accidents constituent des indicateurs essentiels des conditions de travail dans l'UE et de la qualité du travail en général. Le plus important peut-être, malgré les différences en matière de couverture et de déclaration, est que ces statistiques donnent une indication précieuse de l'évolution de la situation dans les différents États membres.

Comparaison de l'incidence des accidents du travail entre les hommes et les femmes

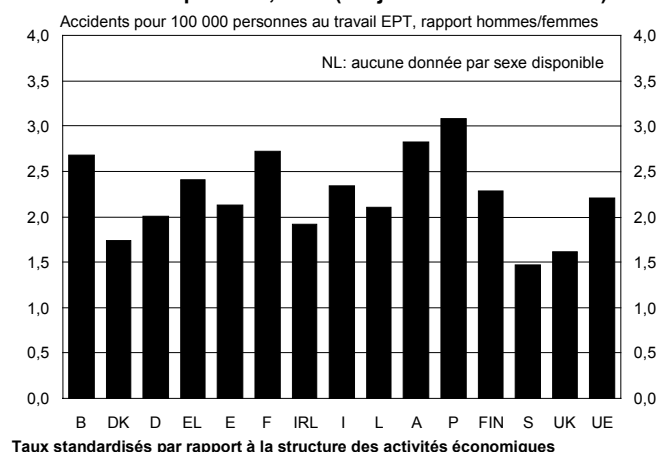
Le présent chapitre vise à comparer le nombre d'accidents dont sont victimes les femmes et les hommes. Bien que les chiffres précités indiquent que les hommes sont beaucoup plus exposés aux accidents du travail que les femmes, ils ne tiennent pas compte des différences entre les types de travail effectué par les deux groupes. Les hommes ont plus tendance à être employés dans des activités telles que la construction ou les transports, où le risque d'accidents est relativement élevé, alors que les femmes sont très largement employées dans les bureaux ou les magasins, où le risque est beaucoup plus faible.

Dans le même temps, les femmes travaillent en moyenne moins d'heures que les hommes, ne fût-ce que parce qu'elles sont plus nombreuses à occuper des emplois à temps partiel. Par conséquent, elles passent moins de temps sur leur lieu de travail et sont donc exposées aux risques d'accident moins longtemps que les hommes. L'effet de cette caractéristique et des différences entre les activités exercées doit être déduit pour pouvoir comparer de manière équivalente l'incidence des accidents chez les hommes et chez les femmes.

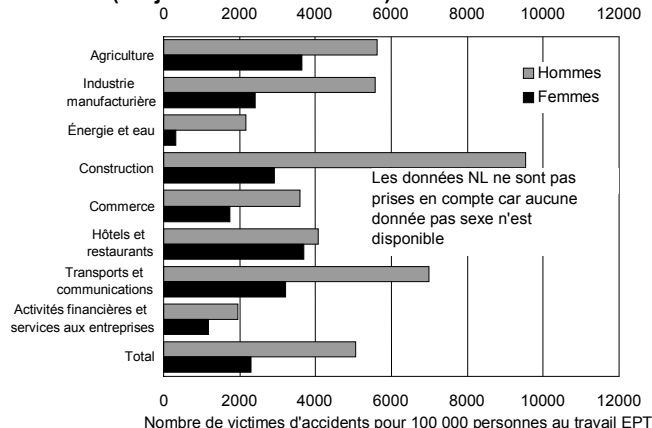
Cette correction est possible en calculant le nombre d'hommes et de femmes victimes d'accidents du travail par rapport à l'emploi équivalent plein temps (EPT) plutôt que simplement par rapport au nombre d'individus ayant un emploi (voir les notes méthodologiques pour plus de détails sur cette méthode). En procédant de la sorte dans chaque secteur et en utilisant en outre comme facteur d'ajustement la moyenne des heures travaillées à plein temps dans l'ensemble de l'économie, on tient alors également compte des différences entre les nombres d'heures travaillées dans diverses activités, par exemple dans l'agriculture par rapport aux services financiers.

Le calcul du taux d'incidence des accidents en ces termes, c'est-à-dire pour 100 000 personnes ayant un emploi EPT et après standardisation pour tenir compte des différences entre les secteurs d'activité dans lesquels les hommes et les femmes travaillent (en supposant notamment une répartition uniforme de l'emploi des deux groupes dans les activités), accroît généralement le taux d'incidence des femmes par rapport à celui des hommes, mais pas assez toutefois pour combler entièrement l'écart qui les sépare.

Graph. 2 : Taux d'incidence des accidents du travail, comparaison hommes/femmes sur la base de l'emploi EPT, 1998 (> 3 jours d'arrêt de travail)



Graph. 3 : Taux d'incidence standardisés des accidents du travail chez les hommes et les femmes par rapport à l'emploi EPT et par branche dans l'UE en 1998 (> 3 jours d'arrêt de travail)



Ainsi, dans l'ensemble de l'UE en 1998, les hommes étaient deux fois plus exposés que les femmes à des accidents du travail entraînant 4 jours ou plus d'arrêt, même après correction des différences de temps de travail et de répartition entre les branches d'activité économique (graphique 2).

L'écart entre le taux d'incidence ajusté des hommes et celui des femmes est identique dans la plupart des États membres, même si en Belgique, en France et en Autriche, le taux standardisé pour 100 000 personnes ayant un emploi EPT est plus de 2,5 fois plus important chez les hommes que chez les femmes, alors qu'en Suède et au Royaume-Uni, il n'est supérieur que de 1,5 fois. (Il convient de remarquer que les chiffres relatifs aux femmes travaillant dans la construction au Portugal ont été ajustés dans l'attente des données corrigées sur les personnes couvertes à partir de 1999.)

Le taux d'accidents, standardisé et calculé par rapport à l'emploi EPT, est plus élevé chez les hommes que chez les femmes dans tous les secteurs d'activité de l'UE en 1998 (graphique 3), l'écart étant particulièrement important dans la construction et dans le secteur de la production et de la distribution d'énergie et d'eau, ce qui reflète les différences entre les types de travail que les hommes et les femmes effectuent généralement dans ces secteurs (les femmes travaillant dans les bureaux et

les hommes sur les chantiers de construction ou dans les centrales). Toutefois, dans les hôtels et les restaurants, où il y a vraisemblablement peu de différences entre les types de travail effectué, les hommes ne sont que légèrement plus exposés aux accidents que les femmes. En réalité, dans six des quatorze États membres pour lesquels des données ventilées par sexe sont disponibles, le taux d'incidence des accidents est plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans cette branche (tableau 1).

Par ailleurs, dans les activités financières et les services aux entreprises, un secteur où l'on pourrait s'attendre à ce que les femmes effectuent les mêmes travaux que les hommes, le taux moyen d'accidents est 1 fois et demi plus élevé chez les hommes que chez les femmes, sauf en Allemagne où c'est le contraire. Dans six États membres, le taux d'accidents des hommes est plus de deux fois supérieur à celui des femmes. Toutefois, il y a lieu de remarquer le travail intérimaire, la sécurité et les activités de nettoyage destinés à tous les autres secteurs d'activité sont inclus dans les services aux entreprises.

Évolution des taux d'incidence entre 1994 et 1998

Bien que les données sur les accidents aient commencé à être recueillies en 1993, la première année a constitué un exercice pilote et la présente analyse couvre donc la période 1994-1998. Au cours de ces cinq années, l'incidence des accidents dans l'UE a diminué. Après correction de l'effet dû à l'évolution de la structure de l'activité économique qui, puisqu'elle s'est traduite par un transfert de l'industrie et de l'agriculture vers les services, a entraîné une réduction du risque d'accident, le nombre d'hommes victimes d'accidents pour 100 000 hommes ayant un emploi EPT a diminué d'un peu plus de 8 % en moyenne, alors que celui des femmes a chuté d'un peu moins de 7,5 % (graphique 4 – il convient de noter que les heures à plein temps utilisées dans l'ajustement EPT demeurent également constantes d'une année à l'autre pour corriger l'effet de l'évolution dans le temps de la durée du travail). Si le taux général a diminué dans dix États membres (y compris les Pays-Bas), il a augmenté dans les cinq autres.

Graph. 4 : Variation des taux d'incidence standardisés des accidents du travail chez les hommes et les femmes, 1994-98 (> 3 jours d'arrêt de travail)

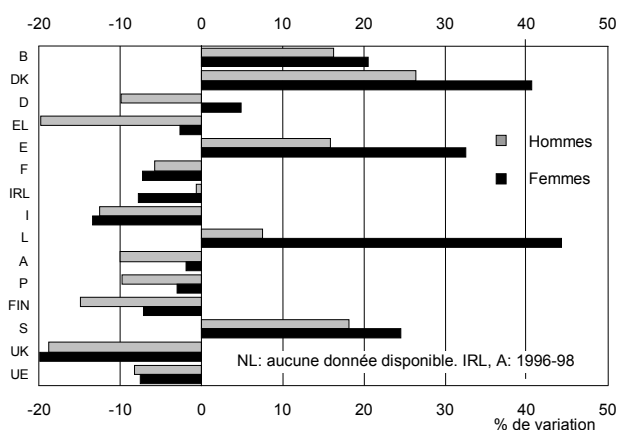


Tableau 1: Taux d'incidence des accidents du travail, comparaison hommes/femmes par secteur d'activité, 1998

Nombre de victimes d'accidents du travail entraînant plus de 3 jours d'arrêt de travail pour 100 000 personnes ayant un emploi EPT, rapport hommes/femmes

Secteur	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	A	P	FIN	S	UK	UE
Agriculture	1,6	1,0	1,5	3,7	1,2	1,4	2,3	1,2	0,9	2,0	3,1	2,7	0,9	1,7	1,5
Industrie manufacturière	2,7	1,7	2,0	2,4	2,4	2,4	1,6	3,0	1,4	2,6	3,8	2,4	1,5	1,9	2,3
Énergie et eau	2,5	3,8	22,4	8,9	3,2	5,1	:	3,3	:	2,1	0,7	6,4	3,2	8,3	6,7
Construction	8,8	4,4	2,4	2,5	2,6	11,1	1,3	6,4	:	7,4	2,4	3,6	3,8	4,2	3,3
Commerce	2,3	1,6	2,6	2,0	2,1	2,0	2,0	2,5	2,2	2,3	3,2	1,6	1,1	1,0	2,1
Hôtels et restaurants	0,9	1,1	1,1	1,4	1,0	1,1	0,6	0,6	0,9	1,4	7,7	1,7	0,7	0,9	1,1
Transports et communications	2,9	1,1	2,2	3,6	2,7	3,0	4,9	1,9	4,0	2,7	1,1	2,2	1,4	2,0	2,2
Activités financières, services aux entreprises	2,4	1,2	0,6	2,9	1,3	2,5	1,3	1,4	2,3	2,8	4,2	1,8	1,3	1,2	1,7
Total	2,7	1,7	2,0	2,4	2,1	2,7	1,9	2,3	2,1	2,8	3,1	2,3	1,5	1,6	2,2

Les données NL ne sont pas prises en compte car aucune donnée par sexe n'est disponible

Dans tous les Etats membres, sauf quatre, le taux d'incidence des hommes a diminué plus fortement que celui des femmes ou a moins augmenté (en Allemagne, le taux d'incidence des femmes a même progressé alors que celui des hommes a baissé). Étant donné que l'évolution de la structure de l'emploi est prise en compte dans ce calcul, les différences constatées entre les hommes et les femmes peuvent refléter des évolutions différenciées des types d'emploi exercé dans

les secteurs (comme un abandon plus important des emplois manuels par les hommes que par les femmes). Les différences peuvent bien entendu refléter aussi un véritable changement du comportement des hommes vis-à-vis des risques, et comme dans leur travail ils sont généralement plus exposés aux risques que les femmes, ils sont probablement davantage concernés par les efforts visant à réduire les accidents, tels que les campagnes de prévention.

L'incidence des accidents du travail et des problèmes de santé liés au travail selon l'enquête sur les forces de travail

Les hommes et les femmes ne sont pas égaux devant le risque d'accidents du travail et cette inégalité est confirmée par l'enquête sur les forces de travail (EFT) de l'UE qui, en 1999, incluait un module ad hoc sur la santé et la sécurité au travail. Contrairement aux statistiques SEAT, l'EFT a couvert tous les secteurs de l'économie, y compris le secteur public. Quatre États membres (Belgique, France, Pays-Bas et Autriche) n'ont toutefois pas participé à l'exercice, tandis qu'en Allemagne, les questions posées n'ont été que partiellement couvertes. Dans les 11 pays ayant transmis des données, le nombre d'hommes victimes d'accidents du travail pour 100 000 hommes ayant un emploi EPT – sans tenir compte, dans ce cas, du nombre de jours d'absence qui en résultent – est un peu moins de 1,5 fois supérieur au nombre de femmes; cet écart est relativement faible en Suède et au Royaume-Uni mais est plus important en Grèce, ce qui correspond aux résultats des statistiques SEAT.

Selon l'EFT, dans la plupart des Etats membres couverts, les femmes sont plus exposées que les hommes aux accidents du travail dans les secteurs de la santé et de l'éducation, secteurs qui ne sont pas couverts par SEAT, mais elles sont beaucoup moins exposées dans l'administration publique, qui inclut les services de police.

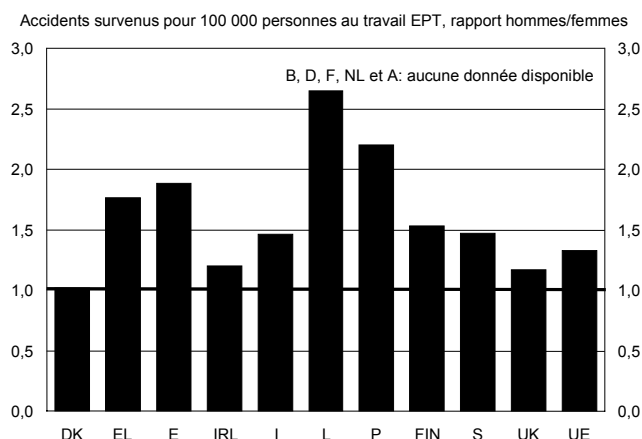
Les données tirées de l'EFT permettent aussi de corriger l'effet des différences entre les professions exercées par les hommes et les femmes ainsi qu'entre

les secteurs d'activité dans lesquels travaillent les deux sexes. Même après un ajustement permettant de tenir compte des différences professionnelles, les hommes demeurent généralement plus exposés aux accidents du travail que les femmes, bien que cette différence diminue légèrement (graphique 5). Au Danemark, le taux d'incidence des femmes est même égal à celui des hommes après ajustement. Au sein des catégories professionnelles, alors que le nombre d'accidents par rapport à l'emploi EPT est plus élevé chez les hommes que chez les femmes pour les emplois manuels tant qualifiés que non qualifiés, le contraire est vrai dans la plupart des États membres pour la catégorie des dirigeants d'entreprises et professions intellectuelles, scientifiques et intermédiaires. Les seules exceptions pour cette dernière catégorie professionnelle sont la Grèce et le Portugal, où le taux d'incidence des hommes est supérieur à celui des femmes, et l'Italie, où les deux taux sont égaux.

Maladies et problèmes de santé liés au travail

Le module EFT fournit en outre des données sur les maladies et les problèmes de santé dont souffrent les travailleurs, tels que le mal de dos, le stress et les maladies infectieuses, sur la base d'une auto-évaluation par les répondants qui ne se réduit pas aux seules maladies professionnelles reconnues par les systèmes d'assurance nationaux.

Graph. 5 : Taux d'incidence des accidents du travail standardisés pour tenir compte de la structure professionnelle, 1999



Graph. 6 : Taux de prévalence des problèmes de santé liés au travail, comparaison hommes/femmes, 1999

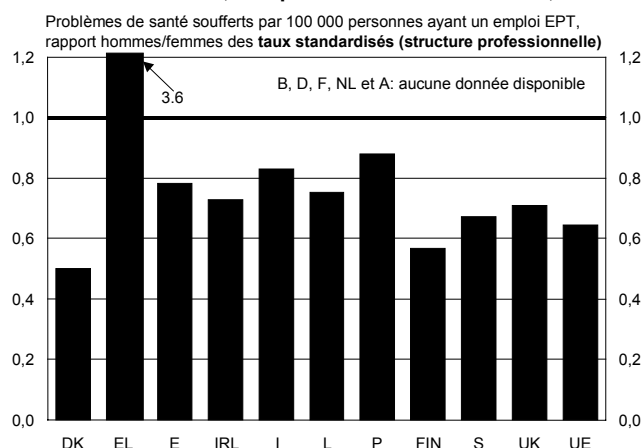


Tableau 2: Taux de prévalence des problèmes de santé liés au travail par profession, 1999*Rapport hommes/femmes*

Groupes de professions (CITP)	DK	EL	E	IRL	I	L	P	FIN	S	UK	UE
Dirigeants d'entreprises, professions intellectuelles et intermédiaires	0,4	1,0	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,6	0,5
Employés de type administratif	0,9	:	1,3	1,1	0,9	0,8	0,8	0,6	1,0	0,8	0,7
Personnel des services et vendeurs	0,5	:	0,7	0,6	1,0	0,8	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5
Ouvriers qualifiés	0,5	2,4	0,6	1,1	0,9	0,6	0,9	0,6	0,6	1,0	0,8
Ouvriers et employés non qualifiés	0,5	1,4	0,9	0,5	0,7	2,1	1,3	0,5	1,1	0,8	0,7
Total standardisé	0,5	3,6	0,8	0,7	0,8	0,8	0,9	0,6	0,7	0,7	0,6

Les données B, D, F, NL et A ne sont pas prises en compte car aucune donnée ou ventilation par profession n'est disponible

Contrairement aux accidents, l'écart de prévalence entre les hommes et les femmes est plus faible. Qui plus est, après standardisation pour tenir compte des différences entre les secteurs d'activité et référence à l'emploi EPT, dans cinq des dix Etats membres dans lesquels des données pertinentes ont été recueillies (aucune donnée n'est disponible par secteur et sur le nombre de jours perdus au cours des douze derniers mois en Allemagne), les femmes sont plus nombreuses que les hommes à faire état de problèmes de santé liés au travail. Toutefois, globalement, dans presque un tiers des cas – soit un pourcentage très semblable à celui des hommes – ces problèmes n'ont pas contraint la personne concernée à un arrêt de travail. Dans un quart des cas, en revanche, les hommes et les femmes affectés arrêtent le travail pendant un mois ou plus et 9 % d'entre eux ne retravaillent plus jamais.

Dans le cas des problèmes de santé liés au travail, les différences professionnelles entre les hommes et les

femmes semblent avoir une plus grande influence sur les taux de prévalence respectifs que les différences sectorielles. Dans tous les États membres, à l'exception de la Grèce, les problèmes de santé pour 100 000 personnes ayant un emploi EPT sont plus nombreux chez les femmes que chez les hommes lorsque les différences professionnelles sont déduites et, au Danemark, ils sont deux fois plus nombreux (graphique 6). Dans tous les groupes de professions pris séparément, les femmes sont plus exposées aux problèmes de santé que les hommes, même si c'est moins le cas pour celles exerçant un travail manuel qualifié. La différence est particulièrement marquée pour les dirigeants d'entreprises, les professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires, catégories dans lesquelles les femmes ont signalé presque deux fois plus de problèmes de santé que les hommes dans la plupart des Etats membres (tableau 2).

Tableau 3: proportion d'hommes et de femmes touchés par différents types de problème de santé liés au travail, 1999*% hommes/femmes par type de problème le plus grave déclaré*

Type de problème	DK	EL	E	I	L	P	FIN	S	UK	UE
Hommes										
Problème musculaire, d'os ou d'articulations	57,3	38,8	53,0	50,3	44,3	45,6	58,6	59,7	44,1	51,4
Stress, dépression ou anxiété	8,4	10,7	7,3	12,6	7,3	15,2	11,2	14,2	30,5	16,5
Problème respiratoire ou pulmonaire	4,8	17,5	12,6	10,3	12,6	11,3	11,8	5,8	3,7	8,4
Maladie cardiaque, apoplexie, autres problèmes cardiovasculaires	2,5	0,0	11,2	5,4	9,0	6,3	5,1	3,6	3,2	5,4
Problème d'audition	1,9	4,9	2,3	8,3	2,5	4,5	4,2	3,8	2,5	4,2
Mal de tête et/ou fatigue visuelle	3,3	9,2	2,1	4,4	7,7	2,3	1,6	1,7	2,9	2,8
Problème de peau	1,6	14,1	1,1	3,2	3,7	4,4	2,9	1,0	2,5	2,4
Maladie infectieuse (virus, bactérie ou autres matériaux infectés)	3,3	0,0	1,6	3,0	6,1	2,2	1,2	1,2	2,8	2,3
Autres	16,8	4,9	8,7	2,5	6,8	8,2	3,3	9,0	7,8	6,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes										
Problème musculaire, d'os ou d'articulations	63,4	:	66,1	48,3	33,6	26,8	63,9	60,7	40,4	54,4
Stress, dépression ou anxiété	9,3	:	8,7	17,0	13,7	34,3	11,5	20,6	36,5	20,2
Problème respiratoire ou pulmonaire	2,5	:	5,3	9,4	13,6	13,1	10,4	3,2	4,5	6,4
Mal de tête et/ou fatigue visuelle	3,9	:	2,1	6,6	8,0	7,5	2,5	1,7	4,5	3,7
Maladie infectieuse (virus, bactérie ou autres matériaux infectés)	3,1	:	1,4	5,3	9,1	0,8	1,4	1,9	3,6	2,8
Problème de peau	2,3	:	1,3	3,7	1,1	4,2	3,7	2,3	1,9	2,6
Maladie cardiaque, apoplexie, autres problèmes cardiovasculaires	1,0	:	6,1	3,3	7,4	1,9	2,8	1,4	1,4	2,5
Problème d'audition	1,4	:	0,4	2,8	0,4	0,5	0,8	0,8	0,4	1,0
Autres	13,1	:	8,7	3,6	13,0	10,9	2,9	7,4	6,8	6,4
Total	100	:	100	100	100	100	100	100	100	100

Les données B, D, EL (uniquement les femmes), F, IRL, NL et A ne sont pas prises en compte car aucune donnée ou ventilation par sexe n'est disponible

Des informations plus détaillées sur la méthodologie SEAT sont disponibles dans la publication "Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT) – Méthodologie – Édition 2001" – DG Emploi et affaires sociales – N° de catalogue KE-36-019-60-FR-C.

Enquête européenne sur les forces de travail (EFT)

L'EFT incluait en 1999 un module ad hoc sur la santé et la sécurité au travail et les maladies professionnelles. Ce module a été défini dans le règlement (CE) n° 1571/98 de la Commission du 20 juillet 1998 et il n'a pas été mis en œuvre en Autriche, en Belgique et en France et ne l'a été que partiellement en Allemagne. Le module a été appliqué lors de l'enquête du second trimestre 1999 (sauf en Suède - premier trimestre - et en Italie et au Royaume-Uni - troisième trimestre). Aux Pays-Bas, il a été exécuté ultérieurement et les résultats ne figurent pas dans la présente analyse. Au total, 650 000 personnes ont été interrogées sur la survenance d'accidents ou de problèmes de santé liés au travail durant les 12 derniers mois et sur leurs caractéristiques éventuelles.

Les données du module ad hoc de l'EFT ne couvrent que les accidents survenus au travail ou durant le travail (quel que soit le lieu exact de travail ou le type de travail effectué au moment de l'accident) au cours des douze derniers mois à compter de la date de l'entretien. Les accidents de la circulation, les glissades et les chutes sont également inclus comme pour les statistiques SEAT; les accidents du trajet sont toutefois exclus. Les maladies professionnelles sont également exclues des données sur les accidents mais sont reprises dans les données sur les problèmes de santé (voir ci-dessous). Contrairement aux statistiques SEAT, le module ad hoc de l'EFT inclut également les accidents n'ayant pas entraîné d'arrêt de travail ou un arrêt de travail de moins de quatre jours.

Les données sur les problèmes de santé rencontrés par les personnes interrogées incluent tous les problèmes de santé, quelle que soit leur gravité, provoqués ou aggravés par le travail (auto-évaluation, concept différent de celui de maladie professionnelle au sens médico-légal) au cours de la période de référence de douze mois ou les problèmes de santé de plus longue durée pour autant qu'ils soient liés au travail, y compris ceux dus à un travail antérieur touchant encore, le cas échéant, des personnes aujourd'hui inactives (comme une maladie pulmonaire contractée par un mineur de nombreuses années auparavant). Lorsqu'une personne souffre de plusieurs problèmes de santé, seul le plus grave du point de vue médical est inclus dans les données sur les types de problèmes de santé.

Allemagne: uniquement le nombre et la durée des arrêts dus à des accidents et à des problèmes de santé. Maladies liées au travail: Espagne: "maladies" au sens strict; Grèce: très peu de données disponibles; Irlande: problèmes de santé les plus récents (troubles musculo-squelettiques: 93 %); Royaume-Uni: personnes ayant travaillé au cours des douze derniers mois; pas de limite d'âge, sauf au Danemark (65 ans), en Finlande et en Suède (75 ans).

Les autres informations normalement recueillies dans le cadre de l'EFT sont définies dans la publication "Enquête communautaire sur les forces de travail - Méthodes et définitions – Édition 1998 - N° de catalogue No CA-19-98-536-FR-C".

Taux d'incidence et de prévalence

Le taux d'incidence est défini comme étant le nombre d'accidents du travail survenus pendant l'année pour 100 000 personnes ayant un emploi. Le taux de prévalence est le nombre de problèmes de santé soufferts pendant les douze derniers mois pour 100 000 personnes ayant un emploi. La population active de référence de chaque Etat membre est déterminée sur la base de l'enquête sur les forces de travail de l'année correspondante. Dans la présente étude, le taux d'incidence est mesuré en termes d'emploi équivalent plein temps (voir ci-dessous) afin de tenir compte des différences entre le nombre d'heures travaillées par les hommes et les femmes et entre les emplois dans les différents secteurs d'activité.

Les personnes sont classées dans les secteurs d'activité (niveau à 1 chiffre de la NACE) et les professions (niveau à 1 chiffre de la CITP-88) selon leur emploi au moment de l'accident ou du problème de santé souffert.

Emploi équivalent plein temps

L'emploi équivalent plein temps (EPT) des hommes et des femmes est estimé en ajustant le nombre de personnes ayant un emploi dans chaque secteur ou profession des différents États membres à l'aide du rapport entre la moyenne de leurs heures habituellement travaillées par semaine et la moyenne des heures travaillées par l'ensemble des hommes et des femmes dans des emplois à plein temps dans l'ensemble de l'UE. Cette méthode diffère de la procédure habituelle qui consiste à définir l'emploi EPT en termes d'heures habituellement travaillées à plein temps dans chaque Etat membre séparément car le but est de remédier aux disparités relatives au nombre d'heures travaillées entre les États membres ainsi qu'entre les hommes et les femmes, les types d'activité et les professions. Les heures à plein temps utilisées lors de l'ajustement demeurent constantes d'une année à l'autre (en l'occurrence la moyenne des heures à plein temps en 1998 est appliquée également aux années précédentes) pour tenir compte des variations du nombre d'heures au fil du temps.

Pour en savoir plus:

➤ Les publications de référence

Titre Les accidents du travail dans l'UE en 1998-1999 -
Statistiques en bref Thème 3 n°16/2001 & Les problèmes de
santé liés au travail dans l'UE en 1998-1999 -
Statistiques en bref Thème 3 n°17/2001

➤ Les bases de données

New Cronos, Thème 3, Domaine Santé et
sécurité, Collection Santé et sécurité au travail

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA – Roma
Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Planistat Belgique Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL Tel. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datashop@planistat.be URL: http://www.datashop.org/	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrogade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: lib@dst.dk Internet: http://www.dst.dk/bibliotek	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888 644 94 27/28 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@destatis.de URL: http://www.eu-datashop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Oficina 011 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 91 583 91 67 Fax (34) 91 579 71 20 E-mail: datashop.eurostat@ine.es URL: http://www.datashop.org/	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it
ITALIA – Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it	Eurostat Data Shop Luxembourg BP 453 L-2014 LUXEMBOURG 4, rue Alphonse Weicker L-2721 LUXEMBOURG Tél. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-2221 E-mail: dslux@eurostat.datashop.lu URL: http://www.datashop.org/	STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41-1) 225 12 12 Fax (41-1) 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch Internet: http://www.statistik.zh.ch
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA		
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2.Kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://www.tilastokeskus.fi/tk/kk/datashop/	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se Internet: http://www.scb.se/info/datashop/eurostatshop.asp	Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport South Wales NP10 8XG United Kingdom Tel. (44-1633) 81 33 69 Fax (44-1633) 81 33 33 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com		

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):

Bâtiment Bech Bureau A3/48 • L-2920 Luxembourg • Tél. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 32649 • e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Didier Dupré, Eurostat/E3, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 35034, Fax (352) 4301 35399, E-mail: didier.dupre@cec.eu.int
Cette publication a été élaborée en collaboration avec **Terry Ward** et **Manuel Hubert** ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'**Office des publications officielles des Communautés européennes**.

2 rue Mercier – L-2985 Luxembourg
Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709
Adresse Internet: <http://eur-op.eu.int/fr/general/s-ad.htm>
courrier électronique: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË – DANMARK – DEUTSCHLAND – GREECE/ELLADA – ESPAÑA – FRANCE – IRELAND – ITALIA – LUXEMBOURG – NEDERLAND – ÖSTERREICH
PORTUGAL – SUOMI/FINLAND – SVERIGE – UNITED KINGDOM – ÍSLAND – NORGE – SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA – BALGARUA – CESHÁ REPUBLIKA – CYPRUS
EESTI – HRVATSKA – MAGYARORSZÁG – MALTA – POLSKA – ROMÁNIA – RUSSIA – SLOVAKIA – SLOVENIA – TÜRKIYE – AUSTRALIA – CANADA – EGYPT – INDIA
ISRAËL – JAPAN – MALAYSIA – PHILIPPINES – SOUTH KOREA – THAILAND – UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2002 au 31.12.2002):
(adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 180 numéros)

Papier: 360 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Formule 2: Un ou plusieurs des 9 thèmes suivants:

Thème 1 «Statistiques générales»

Thème 6 «Commerce extérieur»

Thème 7 «Transport»

Thème 9 «Science et technologie»

Papier: 42 EUR

Thème 2 «Économie et finances»

Thème 3 «Population et conditions sociales»

Thème 4 «Industrie, commerce et services»

Thème 5 «Agriculture et pêche»

Thème 8 «Environnement et énergie»

Papier: 84 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat» (sélection de produits et services Eurostat)
Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat
Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}

(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.